

ORALITÉ ET ÉDUCATION, UN COMBAT OUBLIÉ¹

Roberte Langlois²

RÉSUMÉ

Cet article rend compte d'une recherche menée en 2008 /2009 sur le thème de l'histoire de l'oralité dans le système éducatif français. Le musée de l'éducation en mettant à disposition les textes fondateurs et textes officiels, a permis de faire émerger un combat oublié entre les partisans d'un véritable statut de la parole à l'école, et les partisans d'un système éducatif centré exclusivement sur la valeur de l'écrit. De ces textes historiques émergent une voix oubliée, celle d'une parole à l'école qui jusqu'ici a été réduite à un simple oral scolaire.

Mots clés : Oralité, oral, monolinguisme, héritage, école républicaine, musée de l'éducation, Rouchette, F.Buisson

Le système éducatif français fondé sur le modèle républicain a fait de la culture écrite le socle de sa culture scolaire. Si aujourd'hui l'école se préoccupe de plus en plus de la maîtrise de l'écrit, notre héritage montre par ailleurs que l'institution a toujours tenté de dompter la parole de l'élève. Du monolinguisme à l'oral scolaire, l'école républicaine a souhaité contrôler et maîtriser l'oralité dans son enceinte. Toutefois, l'histoire des idées éducatives montre qu'il y eut des causes perdues, notamment en faveur de l'oralité, qui restent aujourd'hui encore sensibles dans le système éducatif français. C'est le cas du lien entre oralité et éducation. En conservant les différentes versions des instructions officielles, en donnant accès aux textes fondateurs, le musée national de l'éducation, situé actuellement en Normandie, à Rouen, met à la disposition du chercheur des textes et comptes-rendus de débats qui ont traversé la création de l'école républicaine. Ainsi se dévoile une tension originelle entre parole et école. En adoptant la démarche de l'herméneute, le chercheur peut remonter ainsi aux sources d'un combat oublié qui explique le rapport en tension qui persiste entre parole et écriture dans la culture scolaire. Le musée de l'éducation, à travers son iconographie et ses textes originaux, donne accès à une histoire de la parole scolaire inédite, qui met en perspective le statut et la place de la parole dans notre héritage républicain.

UN HÉRITAGE SOUS TENSION ENTRE PAROLE ET ÉCRITURE

Le système éducatif français s'inscrit indubitablement dans l'histoire d'un peuple porté par ses idéaux, idéaux parfois perçus comme des utopies généreuses. Cet idéal en se formalisant par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, marque un tournant dans les mentalités et la culture française. L'école de la République de 1882, dans ses fondements, va s'ancrer et puiser dans les principes déjà énoncés par la charte des droits de l'homme à la Révolution. Les Lumières reprennent à leur compte le projet humaniste de la Renaissance, misant à son tour sur la connaissance savante ainsi que la langue des élites et du pouvoir, c'est-à-dire un français unique.

¹ Article concernant un travail de recherche lié au musée de l'éducation (septembre 09)

² Chercheur laboratoire CIVIIC, Université de Rouen.

LE MONOLINGUISME PAR LA LETTRE, UN PROJET RÉVOLUTIONNAIRE

Le principe de postulat d'éducabilité de tout citoyen contribuera à s'interroger sur la nature de la langue à transmettre. Eduquer et instruire font référence, dès cette époque, à l'accès à la lettre. A Paris, c'est l'abbé Grégoire qui se fait le porte-parole du combat national vers le monolinguisme. La maîtrise de la langue devient alors une question cruciale pour notre société. Grégoire publie un rapport en 1794 sur la nécessité d'anéantir les patois et de rendre universel l'usage d'une langue unique (Chalmel, 2004, p.238). Lors d'un discours à l'Assemblée Constituante en 1791 [site 13]³, celui-ci déclare:

« Notre langue et nos cœurs doivent être à l'unisson (Grégoire, 11 août 1791). »

La maîtrise de la langue orale devient alors un enjeu non seulement social, mais aussi politique servant, aujourd'hui encore, de toile de fond aux tensions éducatives.

Ainsi depuis la Renaissance, nous avons assisté à un double mouvement : celui de la valorisation de la littérature et de l'écriture dans la culture des élites et par conséquent dans l'institution scolaire. La disparition progressive de l'oralité, à la fois dans la littérature et dans l'enseignement, renverse étonnamment le rapport d'antériorité de la culture orale sur la culture écrite. La pédagogie dominante à partir de l'école républicaine a contribué à légitimer l'idée que la parole naît de l'écriture, et non l'inverse. Ce qui est tout à fait nouveau car jusqu'ici, même s'il y avait un déséquilibre entre les deux outils intellectuels que sont la parole et l'écrit, tous deux auraient pu conserver un statut et une existence indépendante l'un de l'autre. Dans l'idéologie républicaine, la parole scolaire naît de l'écrit et reste fixée par la règle écrite : « ce qui se dit », « ce qui ne se dit pas ». Ce qui explique que l'institution scolaire organise toutes ses pratiques orales autour de l'écrit et de la littérature. Pour illustration, le professeur de français étant plus communément nommé en France, le professeur de lettres. Ainsi, la parole devient l'écho d'un écrit (récitation, lecture à voix haute) et l'oral, une oralisation. La parole reste un outil d'enseignement subordonnée à l'écrit, perdant peu à peu son identité dialogique.

LE MONOLINGUISME, UNE RÉUSSITE QUI A CONFORTÉ LE MODÈLE RÉPUBLICAIN

Le grand défi du monolinguisme surmonté, dès les programmes de 1923, l'école semble s'être satisfaite de ses résultats et a voulu croire que c'est grâce à l'alphabétisation et la maîtrise de l'écrit que le projet d'acculturation de tout un peuple a pu se réaliser. L'institution est donc restée sur ses positions, faisant de la culture écrite la référence absolue des instructions mais aussi de l'évaluation et de la certification.

« C'est en lisant et en écrivant que l'on apprend, plutôt qu'en parlant (Buisson, 1882)»

Cette phrase, écrite par Ferdinand Buisson en 1882, fait de l'écrit la valeur intellectuelle suprême sur lequel repose la culture scolaire française. Toutefois en rendant compte des débats et

3 Discours de L'abbé Grégoire à l'assemblée constituante le 11 août 1791

tensions au sujet de la place de l'oralité dans l'école républicaine naissante, le dictionnaire de Ferdinand Buisson de 1882 et de 1887 laisse entendre que des législateurs tels que Henri Marion, C. De Lostalot, Félix Pécaut ou encore Michel Bréal, n'ont pas tous adhéré unanimement à la fondation d'une culture scolaire reposant sur l'unique culte de l'écrit. Ces fondateurs ont rappelé le rôle de la parole dans la construction humaine.

Toutefois, le modèle éducatif républicain de 1882 s'est non seulement imposé en tant que modèle pédagogique, mais s'est également fortement incarné dans l'identité professionnelle des enseignants jusqu'à aujourd'hui. L'habitus pédagogique de voir dans l'écrit la seule valeur scolaire de l'élève, fait de l'écrit la clé de voûte non seulement de la culture scolaire française mais aussi du fonctionnement du système éducatif. Ainsi, les enseignants ont-ils aujourd'hui encore du mal à se défaire d'un bon nombre de pratiques rémanentes disparus depuis longtemps dans les textes officiels, tels que donner des devoirs écrits à la maison, ou encore travailler l'oral pour lui-même. Le musée de l'éducation montre à travers ses maigres archives sur l'oralité que la problématique du statut de la parole à l'école reste, depuis Jules Ferry, sous-estimée et négligée. Ceci peut s'expliquer par un réel consensus culturel et social autour de la domination de l'écrit comme valeur de référence scolaire. Toutefois lorsque l'école est en crise et de façon récurrente, c'est paradoxalement à la maîtrise de la langue orale qu'elle fait appel.

LA GUERRE FAITE AUX PATOIS

Les archives du musée de l'éducation révèlent ce combat oublié concernant le respect de la diversité linguistique. Ainsi Félix Pécaut (1828-1898), un des réformateurs présent dans le Dictionnaire National de Pédagogie dirigé par Ferdinand Buisson en 1882, pose la question de la place des patois dans l'école de la III^e République. Il esquisse une ouverture aux langues régionales, telles que le Breton ou le Basque, qu'il distingue des idiomes qu'il considère comme la «déformation laide et sans noblesse du français». Félix Pécaut rappelle aux législateurs de son époque que les langues régionales sont de précieux trésors de la tradition orale. Il estime que cette première culture est une manière de comprendre et de sentir la vie. Elle doit conserver sa place à l'école. Occulter les langues maternelles, revient à faire de l'élève un « moi artificiel ». Ce législateur dénonce alors l'utopie républicaine l'apprentissage exclusif par l'écrit, et montre la difficulté d'apprendre une langue uniquement à travers la lettre. Pécaut déclare qu'on ne peut éduquer en mettant en concurrence deux langues, l'une du savoir et l'autre affective. Cet argument éclaire sans doute aujourd'hui encore, la crise de l'école actuelle qui nie toute langue autre que la langue scolaire, ou encore justifient les résultats médiocres des élèves français dans l'apprentissage de langues étrangères.

Ainsi, grâce aux traces de ces joutes oratoires fondatrices conservées par le musée de l'éducation, le chercheur met à jour l'idée que la fondation du système éducatif français n'a pas échappé aux batailles internes sur quel outil intellectuel repose la valeur scolaire. La question des langues régionales en est une illustration. D'autre part on rappellera que le combat de la laïcité n'est pas étranger à ce combat linguistique. Ferdinand Brunot, linguiste et philologue français du début du XX^e siècle, écrit une lettre ouverte au ministre de l'instruction publique en 1905 afin de réformer l'orthographe. Il dénonce une langue officielle hégémonique qu'il dit être « celle de la langue des parisiens ». Ce qui est intéressant dans la démarche de Brunot, c'est qu'il fait appel aux

langues régionales, ou tout du moins à la partie « saine de la langue populaire » afin d'enrichir le français et de la défendre contre le latin (langue des églises) (Brunot, 1905).

Quelques voix se sont ainsi élevées afin de signaler le danger de radicaliser la culture scolaire sur un seul et unique outil intellectuel. De ce combat, d'aucuns peuvent considérer que le déni d'oralité, dans sa fonction identitaire et culturelle, est et a été une violence symbolique imposée par l'institution scolaire. Par cette négation de la langue maternelle, on refuse ainsi à l'élève son identité qui est d'être avant tout « un être de parole ». La parole scolaire se fait « oral », c'est-à-dire une parole normée, unique et attendue, une oralisation d'un outil d'expression naturel à l'être humain.

Le combat pour un statut de la parole à l'école ne sera cependant qu'une goutte d'eau vite étouffée sous la volonté politique forte d'une unification nationale par le monolinguisme. Toutefois ce combat oublié est à jamais gravé dans les archives nationales du musée de l'éducation, pouvant resurgir ainsi à tout moment.

DÈS L'ORIGINE, UN STATUT DE L'ORAL AMBIGU

Ferdinand Buisson a jeté à travers son Dictionnaire Pédagogique les bases d'une véritable religion laïque, où la maîtrise de la langue tient une large place (Kahn, 2003). On pourrait penser qu'étant donné la volonté d'unification linguistique et d'instruction de l'ensemble du peuple français, cela passe par la pratique du dialogue, de l'échange oral. Or, curieusement, si la langue française est au premier plan des préoccupations officielles, on observe une large place faite aux activités scolaires qui visent principalement à « lire, écrire, rédiger », même l'enseignement de la morale consiste à recopier chaque jour une maxime ou un proverbe, écrit au tableau.

Malgré cette domination dans les faits, la problématique de la place de l'oral à l'école n'en est pas moins présente dans les archives du musée de l'éducation (De Lostalot, in Buisson, 1882, tII, pp.1918). En effet, le duo « écriture » et « oralité » n'a pas évincé la parole vive dans son rôle transmissif, même si elle est minorée dans les instructions. L'oral aura des défenseurs parmi les législateurs, comme le montre ce texte issu du dictionnaire de F. Buisson, texte rédigé par inspecteur d'académie, C. de Lostalot.

« Un maître doit savoir parler : on fait aujourd'hui une large part à l'enseignement oral, plus vivant et plus fécond que celui du livre. La plume reste sans doute la maîtresse par excellence de l'art de bien dire, mais elle ne suffit ; il faut encore la pratique et comme une culture particulière de la parole... De même, Avec les exercices de composition écrite, tous les degrés de l'école primaire comportent certains exercices de parole, et nos élèves sauront parler, quoi qu'on en dise, si nous leur apprenons à parler, si nous ne les tenons pas courbés sans cesse sur le livre ou le cahier, si l'interrogation dans la classe fait partout jaillir la parole : invitez-les à raconter ce qu'ils ont vu, à répéter tout haut ce qu'ils viennent d'apprendre, à résumer à vive voix une leçon d'histoire, à animer par des exemples les leçons abstraites de la morale, à la faveur de la lecture apprenez à soigner leur débit... Qu'ils apprennent dans les écoles à s'exprimer avec clarté, correction, aisance et sincérité : la rhétorique ne leur demande pas davantage. (De Lostalot, in Buisson, tII, p.1918) »

L'anthropologue Marcel Jousse, à partir des années 1930 dénoncera ouvertement ce modèle scolaire républicain reposant sur la lettre.

L'éducation ne peut faire l'impasse de la langue orale qui doit être maîtrisée par tous les acteurs éducatifs, que ce soit du côté enseignant ou du côté des élèves. L'inspecteur C. De Lostalot n'évoque-t-il pas à mots couverts l'excessive domination de la pratique scolaire de l'écrit à l'école, notamment à travers cette phrase « si nous ne les tenons pas courbés sans cesse sur le livre ou le cahier » ? L'expression « quoi qu'on en dise », montre à quel point il a existé des divergences, des tensions entre les différentes sensibilités des législateurs et ceci dès la naissance de l'école républicaine. Certains législateurs de l'époque avaient compris qu'il est difficile d'éduquer un peuple tout entier sans tenir compte de son hétérogénéité ou encore de la relation éducative par la parole. Comment faire l'impasse du rôle du dialogue, de la communication et de la relation orale lorsqu'on enseigne ? Instruire un enfant de paysan dont les traditions, la langue et le mode de vie sont très éloignés des principes républicains, passe inévitablement par la parole. Le linguiste Michel Bréal écrit à ce propos en 1882, dans le dictionnaire de Buisson:

« Le langage est le principal instrument de communication entre les hommes et puisqu'au moyen de la parole les générations sont solidaires les unes des autres, c'est ainsi que l'enseignement de la langue maternelle forme à la fois le commencement et le centre des études...principal instrument de progrès ... Savoir lire, écrire, parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et de l'acquisition de toutes les compétences. La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité... Parler et écrire sont essentiellement des arts pratiques, des arts de même nature que de marcher ou se servir de ses mains. Il faut donc exercer les enfants à parler et écrire. (Bréal, in.Buisson, tII, pp.1120-1122) ».

Michel Bréal ne perçoit pas seulement la pratique du langage comme outil de la pensée, mais également comme un fabuleux instrument de socialisation et de transmission entre générations. Or il paraît être un des rares législateurs de l'époque, à présenter le rôle de la parole dans l'éducation de cette manière. Néanmoins, il rend indissociable le couple parler et écrire, comme si l'un n'allait pas sans l'autre. Parler est bien, ici, dans la logique républicaine, au service de l'écriture et d'une culture reposant sur les Belles Lettres, chères à l'idéal humaniste.

Nous percevons que le statut de la parole à l'école occupe déjà une place ambiguë dans les textes officiels de 1882/1887(IGEN, 1999, [site 1]). Si l'on fait à cette époque appel à une pratique pédagogique centrée principalement sur la maîtrise de la langue française orale tout autant qu'écrite, c'est d'un oral au service de l'écrit dont il est question, un oral scolaire et non une oralité qui se confond avec la tradition ou encore la religion. Il faudra attendre 1972, et sa tentative de réforme de l'enseignement du français, pour que les instructions officielles s'intéressent aux activités orales d'expression et de communication.

LE CONCEPT DE « DIALOGUE PÉDAGOGIQUE »

L'oral n'est que très peu évoqué et détaillé dans les emplois du temps préconisés par les instructions officielles de l'école républicaine, si ce n'est sous la forme de récitation ou de réponses aux interrogations du maître, ce que Buisson appellera « le dialogue pédagogique ». C'est bien ce concept, qui est au cœur de la didactique du primaire, et qui sera repris jusque dans les instructions de 1972 (IGEN, 1999, [site1]).

L'idée du « dialogue pédagogique » émerge dans les textes de l'époque. Il sera au cœur de la didactique de l'école primaire républicaine. Les instructions de 1887 donnent une définition qui sera reprise dans celles de 1923 jusqu'en 1972:

« La seule méthode qui convienne à l'enseignement primaire est celle qui fait intervenir tour à tour le maître et les élèves, qui entretient pour ainsi dire entre eux et lui un continuel échange d'idées sous des formes variées, souples et ingénieusement graduées. Le maître part toujours de ce que les enfants savent et, procédant du connu à l'inconnu, du facile au difficile, il les conduit par enchaînement des questions orales ou devoirs écrits à découvrir les conséquences d'un principe (Lomont, IO 1923).»

Nous reconnaissons ici, les indicateurs de la méthode intuitive et déductive propre à F. Buisson. Cette méthode dominera les pratiques enseignantes tout au long du XXe siècle.

« C'est donc par un appel incessant à l'attention, au jugement, à la spontanéité intellectuelle de l'élève que l'enseignement du primaire peut se soutenir (Lomont, 1923, p.11) »

Il est bien question de dialogue, c'est-à-dire d'un véritable échange qui met en bonne place la parole lors d'une communication entre maître et élèves. On peut cependant se questionner sur la mise en œuvre de cet échange qui sous-entend, dans le texte, une participation active des enfants à l'école. On peut également se questionner sur le terme de « spontanéité intellectuelle » cité dans le texte des IO de 1923, ainsi que de la valorisation de celle-ci à l'école de la IIIe République.

Le projet d'intégration de tout un peuple est ambitieux. L'écrit seul ne saurait y suffire. C'est pourquoi le législateur a le sentiment qu'il faut y associer nécessairement une pratique régulière de la parole. Cet oral scolaire est cependant bien loin de la culture orale, basée sur le dialogue équilibré. Le dialogue pédagogique est une parole encadrée étroitement normée et évaluée.

LORSQUE « BIEN LIRE » EST « BIEN DIRE »

Le système éducatif du XXe siècle, fondé sur la maxime « Bien lire » synonyme de « bien dire », fait de la lecture une matière dominante dès les petites classes. Ainsi en 1923, le cours préparatoire est appelé : cours de lecture et comporte un horaire de 10 heures par semaine dans cette matière. On tolère néanmoins des pratiques orales sous la forme « de causeries très simples ». (Lomont, I O, 1923, p.47). A partir de 1923, l'oral existe mais est au service de deux grands axes et concerne : l'apprentissage et la maîtrise de la culture écrite par la lecture et la rédaction de textes. La lecture se fait à haute voix, cherchant à être expressive : « Il faut chercher à mettre le ton ». C'est en effet par la vocalisation des textes que l'on demande à l'enseignant de vérifier que l'élève a compris et s'est approprié l'écrit.

L'objectif du monolinguisme atteint, il n'y a plus de place, en 1923, pour une pédagogie de l'oral au sens maïeutique du terme, c'est-à-dire dans une pratique d'échanges dialogués, contrairement à ce que préconisaient les IO de 1882 et 1887. La parole est désormais à l'image de l'écriture, nette et correcte. En 1938, la rédaction est l'épreuve probatoire à laquelle se confrontent tous les candidats du certificat d'études. Il s'agit alors de mettre de l'ordre (par écrit) dans ses idées, de rationaliser son savoir sur le modèle des sciences. On supprime l'épreuve orale jugée fatigante et peu utile pour le candidat.

« L’oral n’était trop souvent qu’une formalité par suite du manque de temps et de la fatigue du candidat. (P et I, 1938, p.137)⁴ »

Paradoxalement, dès 1923 les programmes déplorent l’enseignement trop abstrait voire l’inexistence de la culture orale dans les pratiques. La culture scolaire reposant sur l’écrit est bien ancrée dans les mentalités, notamment dans celles des enseignants.

LES ANNÉES 1970 : AMORCE D’UNE RUPTURE

A partir de 1972, l’écrit reste dominant dans les pratiques de classe mais on assiste à une mutation importante tenant compte de l’aspect relationnel et communicationnel de la parole dans l’acquisition des savoirs. Ce changement de paradigme dans l’usage de la parole est confirmé dans les instructions officielles qui met en avant la nécessité de pratiquer des activités de communication (débat, exposé, récit). Néanmoins, dans les années 1980-90, l’écrit résiste fortement sous l’influence des experts, notamment des linguistes, qui insistent sur une étude structurale de la langue basée sur le texte écrit.

Guillot, inspecteur de l’Education Nationale, a réuni les textes officiels de 1972 dans lesquels sont rassemblés les arrêtés intermédiaires à la période 1960-1972. Les textes de 1923 seront, au mot près, toujours en vigueur jusqu’en 1972. Ceci montre que les programmes et règles de l’école républicaine n’ont subi que peu d’évolutions jusqu’en 1972. En 1964, la séparation des enfants en échec scolaire (classe de perfectionnement) de celles des classes dites « normales » apparaît comme un élément nouveau. Dans les programmes destinés aux enfants en difficulté, on rencontre pour la première fois le terme explicite d’oral au chapitre intitulé: « Classe de perfectionnement recevant des débilés mentaux ». (Guillot, 1972, p.427).

Pour les autres niveaux, la pratique orale de la langue se cantonne toujours à la récitation, au chant et aux exercices de lecture ou d’élocution.

« Le langage oral – l’expression orale restera ici prééminente – Ses progrès conditionnent et accompagnent ceux de toutes les autres activités (Guillot, 1972, p.427). »

On indique pour la première fois que l’usage correct et aisé de la langue française orale est un apprentissage qui n’est jamais terminé et qu’il ne faut pas négliger la langue comme un moyen d’expression (Guillot, 1972, p.157). La parole scolaire apparaît comme un outil de communication et non plus seulement comme un outil au service de l’écrit.

Il est intéressant de noter que ce discours était réservé à une catégorie fragile difficilement assimilable par l’institution. Ainsi peut-on voir une esquisse de retour de la valeur de l’oral lorsque l’école républicaine se trouve en difficulté pour transmettre le savoir établi. Ce qui confirme notre sentiment que la crise scolaire n’est pas étrangère à la question de la place de la parole dans l’institution. On assiste depuis quelques années à une insistance croissante de l’oral à l’école primaire. On peut se demander si cela n’est pas le signe d’un affaiblissement non seulement d’un

4 Programmes et instructions de l’enseignement du premier degré (1938)

système mais aussi de l'écrit en tant qu'unique valeur de référence. Etant entendu que l'écrit reste une valeur essentielle de toute instruction.

LE PLAN ROUCHETTE, CENSURE ET CONTROVERSE À PROPOS DE L'ORAL

En 1971, Marcel Rouchette, IGEN⁵, préside une commission dont l'objectif est de « faire une toilette des programmes du français » au niveau du premier degré. Cette assemblée s'attache à valoriser la place et la maîtrise de l'oral dans le système scolaire français (Prost, 2007, p.207). On souhaite donner la priorité à l'expression orale. Il s'agit désormais de se reposer sur la langue parlée afin de se perfectionner et d'acquérir des savoirs. On distingue pour la première fois discipline orale et discipline écrite. Ce qui est tout à fait nouveau. Ce que propose le plan Rouchette est un rééquilibrage entre oral et écrit, bouleversant ainsi le projet initial de l'école républicaine. Jugé trop dangereux pour la culture scolaire initiale, ce texte fera l'objet de critiques et de censures comme jamais dans l'histoire de l'éducation. Ce sont les archives que l'on peut rendre compte de la nature de la censure.

LA « COMMUNICATION ORALE », UNE PRÉOCCUPATION NOUVELLE

Dans ce rapport apparaît une lente argumentation qui invite le législateur à prendre conscience que la maîtrise orale de la langue est une condition nécessaire à la réussite de tous les élèves. A partir des années 1960, on assiste à un allongement de la scolarité, puis à une massification de la population scolaire avec un collège unique en construction. Cette transformation du paysage scolaire rend la nature des élèves de plus en plus hétérogène. D'autre part dans une perspective d'études longues, les exigences évoluent et modifient les attentes sociales. La société change, se modernise, les médias télévisuels et audio se développent. Ces derniers font de la communication un enjeu de progrès dont l'éducation doit s'emparer afin de suivre les mutations de son époque. On rappelle alors que l'écrit ne peut rester le seul axe central, que l'école a besoin de travailler l'oral si elle veut permettre aux élèves de s'intégrer dans une société moderne. La priorité est alors donnée à la maîtrise de l'oral en tant qu'outil de communication. Le plan initial stipulait ceci:

« Priorité à l'expression orale, (non censurée). Ce terme ne signifie pas que l'expression écrite soit moins importante que l'expression orale et que l'on doive privilégier cette dernière dans l'enseignement. Mais on a trop longtemps oublié qu'une langue est d'abord un système de sons, pour ne pas faire prendre conscience avec force de ce fait primordial. (Partie censurée, Huet, 2003, p.5) »

L'oral prend avec ce rapport une double dimension: à la fois en tant qu'outil intellectuel au service du savoir (écrit) et en même temps, un objet d'étude à part entière.

On peut distinguer deux objectifs dans cet apprentissage de la langue orale : le premier concerne la libération de la parole dans un cadre déterminé, le second vise la construction du

⁵ IGEN : *Inspecteur Général de l'Education Nationale*

langage en tant que savoir disciplinaire. De fait, les membres du plan Rouchette octroient à la langue orale une valeur culturelle et ainsi scolaire. On note que des années plus tard, cet aspect disciplinaire de l'oral passera au premier plan aux dépens de l'aspect communicationnel. L'exercice de la parole en se faisant discipline conquiert un statut. Si le plan Rouchette a amorcé une véritable rupture dans le rapport entre oralité et institution, cela n'a pas été immédiat et ne s'est pas fait sans heurts. En effet, cette tentative de réforme a connu de multiples tensions qui a conduit la commission à retirer de nombreux pans du texte initial.

Le plan de rénovation de l'enseignement du français a fait l'objet d'une forte polémique jusqu'au plus haut niveau de l'État. Préalablement, dans les années 1960, cette réforme avait été préparée par des expérimentations qui ont inquiété les conservateurs de l'époque car elles s'inspirent trop, selon le pouvoir, des pédagogies actives de l'École Moderne. Selon ses détracteurs, ce plan pourrait conduire à un bouleversement des méthodes et des contenus plus qu'à une réforme de détails (Prost, 2007, p.209). Jugée suspecte, notamment parce qu'il plaît à des mouvements réformistes qualifiés de gauchistes, ce plan suscite une levée de boucliers et aboutit à une censure du texte initial au sein même de la commission. Par ailleurs, le plan subit la pression du président de la République de l'époque, Georges Pompidou, lui-même très attaché à la culture des Lettres classiques. Mais que reproche-t-on à cette réforme, et en quoi celle-ci a-t-elle à voir avec la question de l'oralité ?

Comme le feront savoir haut et fort certains hommes politiques au parlement, on lui reproche, de brader le patrimoine culturel de la langue française. Il faut savoir que l'innovation du texte repose essentiellement sur un rééquilibrage entre les places respectives de la parole et de l'écrit dans les pratiques et savoirs scolaires. Or, l'Académie Française « signale les dangers que présente un abandon des méthodes pédagogiques qui font appel à la mémoire, la logique et la réflexion » (Prost, 2007, p.210).

CE QUE NOUS RÉVÈLENT LES EXTRAITS CENSURÉS

La plus grande partie censurée se situe en préambule du rapport et fait une large critique de la pédagogie traditionnelle, dénonçant les contradictions des textes officiels antérieurs. Tout en rendant hommage aux programmes officiels et au projet de l'école républicaine jusqu'ici, la commission cherche à dénoncer un frein à l'immobilisme imposé au système éducatif par des instructions officielles figées, jugées obsolètes. Or nous sommes dans les années 1970, période de développement technologique rapide, généralisé, notamment au niveau de la communication et des médias. La commission cherche à inscrire l'éducation dans cet élan de modernité en tentant de redéfinir ses finalités. A cette époque également le collège se massifie et se démocratise. L'école est alors mise en échec et semble en difficulté face à ces nouvelles contraintes, ne jouant plus aussi bien le rôle d'élévateur social qu'auparavant.

« Une nouvelle définition des finalités de l'enseignement du français, et notamment de l'enseignement élémentaire, est donc nécessaire (extrait censuré, p.2). »

On peut rappeler qu'en 1972, les programmes scolaires sont à quelques lignes près ceux de 1923. On remarque que ce qui a été censuré concerne incontestablement le statut de la communication orale à l'école.

« L'enseignement du français à l'école élémentaire a jusqu'ici été régi par différentes « Instruction Officielles ». Remarquables par la générosité de l'inspiration, la richesse des conseils pratiques, elles ont rendu les plus grands services. Leur ensemble constituait une somme et reflétait une sagesse pédagogique que la pratique a confirmée durant de nombreuses années. Elles répondaient aux besoins et aux conceptions du moment. Mais il est évident que l'évolution des institutions et des théories avait introduit avec chaque « instruction » nouvelle des éléments se trouvant en contradiction avec certains aspects des instructions précédentes. Le souci de continuité dans la doctrine que les auteurs successifs tentaient de maintenir ne parvenait plus à masquer ces incohérences. (Extrait censuré, [site 11], p.2) »

Le plan Rouchette se positionne en rupture avec des textes relevant uniquement d'une volonté et d'une vision politique classique qui sont celles de la fin du XIXe siècle. Cette réforme puise ses fondements dans les nouvelles sciences humaines, (linguistique, psychologie la sociologie). En 1970 les experts ne sont plus seulement issus du milieu philosophique ou encore politique. Les méthodes actives, celles du mouvement Freinet ou Montessori par exemple, sont prises en compte par la commission, comme des expériences pédagogiques pertinentes dont on peut tirer des enseignements, notamment au niveau du fonctionnement de la classe.

« Une expérimentation, actuellement en cours dans les classes élémentaires, vise à fonder plus scientifiquement la rénovation profonde de cet enseignement que de nombreux pionniers de la pédagogie moderne avaient, il faut le dire, déjà entreprise. (Extrait censuré, p.2) »

Cet extrait censuré nous montre que la commission a tenté de rationaliser des expérimentations s'inspirant de la pédagogie active. Le plan tente d'inscrire l'enseignement primaire dans son temps qui est celui du développement des outils de communication, souhaitant s'émanciper d'un héritage jugé trop rigide. Toutefois la censure qui s'exprime montre combien la question du lien éducation et oralité est un sujet sensible, risquant de remettre en cause ses fondements axés sur la valeur de l'écrit. Il semble bien à travers cet échec de réforme, qu'il n'ait pas été possible pour l'institution de rompre avec l'héritage des premiers fondateurs de l'école républicaine. Ce débat autour de la place de la parole à l'école dans les années 1970, nous révèle également que si l'écriture est aussi prégnante dans l'institution, aussi valorisée, c'est parce qu'elle permet un contrôle étroit du collectif tout en normalisant le savoir.

LA LANGUE ORALE À LA RESCOURSSE D'UNE PREMIÈRE CRISE INSTITUTIONNELLE ?

Si le plan Rouchette affirme que l'école élémentaire a toujours pour vocation d'instruire et d'éduquer, ses finalités ont cependant changé avec le temps. En effet, avec l'avènement de la Ve République, les réformes structurelles du système éducatif s'accélérent de façon décisive. En réponse au défi de la forte croissance économique que connaît la France la scolarité s'allonge et passe de 14 à 16 ans en 1959. Aussi ne suffit-il plus de lire, écrire, compter, comme au début du XIXe siècle, mais il s'agit de savoir communiquer, analyser, argumenter. C'est pourquoi le plan Rouchette se positionne en rupture avec les textes antérieurs, mettant en avant une exigence nouvelle de démocratisation et d'adaptation à une société moderne, où il faut savoir communiquer.

« Autrefois, le but (de l'école primaire) était double :

- d'une part il fallait que les enfants quittant l'école à quatorze ans et qui constituaient la plus grande masse, sachent lire et écrire assez bien pour s'insérer sans trop de difficultés dans la vie active,

- d'autre part, le petit nombre de ceux qui entraient dans l'enseignement du second degré à dix ou onze ans devait posséder les connaissances que l'on disait nécessaires à l'acquisition de la culture secondaire...

Ces perspectives sont aujourd'hui profondément modifiées, et cela d'autant plus que l'évolution rapide des sciences et des techniques oblige à concevoir la formation élémentaire comme la base d'une formation permanente dont la nécessité est admise par tous. (Plan Rouchette, Extrait non censuré, p.3) »

En 1995, en 1999 mais aussi dans les « nouveaux » programmes de l'école élémentaire de 2002. La maîtrise du langage revient de façon prégnante dans les chances de réussite scolaire future. En période de crise scolaire, on a tendance ces dernières années à pointer du doigt les acquis linguistiques des élèves, notamment dans la communication, et à faire de la maîtrise de la langue un enjeu principal de la réussite scolaire. 35 ans après, produisent les mêmes effets. La crise vécue par l'école dans les années 1970 résonne tout à fait avec celle des années 2000. C'est bien la maîtrise de la langue, et notamment de la langue orale, qui va être ainsi appelée au secours d'un système qui ne répond plus aux exigences d'une société multiculturelle.

UNE RÉFORME MALMENÉE MAIS NÉANMOINS FÉCONDE DANS LE TEMPS

Le plan Rouchette, amputé de toute critique remettant en cause la nature de l'enseignement du français depuis 1923, apparaît à la lecture des archives, étonnamment actuel. Celui-ci contient en effet les germes de tout ce qui fera la réflexion conduisant aux programmes des années 1995-2002. Dans ce court extrait supprimé, on retrouve une réhabilitation de la langue orale, aujourd'hui assumée par l'institution dans ses programmes⁶.

« Les élèves retardés le sont principalement par des déficits de langage, ils appartiennent le plus souvent à des milieux défavorisés. La plupart sont conduits à aborder prématurément des connaissances qu'ils assimilent mal, et qu'ils ne peuvent que répéter, le plus souvent en les déformant.(partie non censurée). Certaines de ces notions sont d'ailleurs inutiles à la pratique de la langue, périmées et même gênantes dans la mesure où elles constituent des obstacles à la prolongation d'études sérieuses. (Plan Rouchette, partie supprimée, 1972, p.2) »

Ainsi, il est annoncé qu'il faut rénover les pratiques, car il s'agit désormais « d'apprendre à apprendre », d'apprendre à innover, à créer plus qu'à recevoir ou retenir des connaissances tout élaborées. N'est-ce pas toujours d'une actualité surprenante ? Ces mots sont ceux, repris quasiment à l'identique, des textes officiels du premier degré en ce début de XXI^e siècle.

C'est donc sous la forme de didactique de l'oral, c'est-à-dire au titre de savoir disciplinaire, que la parole reprend peu à peu une place dans le discours institutionnel depuis les années 1995.

C'est « bien parler pour mieux apprendre » dont il s'agit en cette fin de siècle, et non plus « parler pour bien écrire ». La lecture des archives liées aux textes fondateurs et de ses réformes successives met en perspective une histoire de l'oralité oubliée et rend compte d'un glissement d'une parole au service de l'écrit à une parole au service des apprentissages et de la culture scolaire. Nous voyons comment la parole orale est ici rappelée à la rescousse lorsque l'école est fragilisée dans ses certitudes. Mais ne nous méprenons pas. La mise en avant aujourd'hui de l'oral au cœur des textes officiels, est due à un rééquilibrage généré par la crise de l'école. Elle ne résulte pas d'une véritable réflexion sur la place de l'oralité dans le processus de transmission scolaire qui engendrerait une réflexion sur les lieux de parole à l'école, la question de la discipline, de l'autorité ou encore du partage de la parole dans une classe, par exemple.

Cette quête historique concernant l'oral scolaire, nous rappelle que l'histoire n'est autre que le résultat de choix et de renoncements comme l'exprime Emile Durkheim dans son cours d'agrégation de 1905 :

« Au cours des luttes, des conflits, des idées contraires se sont élevés. Il est arrivé que des idées fortes aient sombré que leur valeur intrinsèque aurait dû maintenir...Les institutions pédagogiques n'ont pas commencé à exister le jour où ont été rédigés les règlements qui les définissent ; elles ont un passé dont elles sont le prolongement et dont on ne peut les séparer sans qu'elles perdent une grande partie de leur signification (Durkheim, 1938, pp 15-17). »

En conclusion, nous pouvons écrire que s'il y a héritage, il y a eu également débats, et prises de positions opposées. Mais l'héritage est ce que retient le temps oubliant les luttes, les conflits, les excès, les impasses. L'histoire reste faite de continuités et de ruptures qui façonnent peu à peu une culture. Le musée de l'éducation est aujourd'hui un des lieux où le patrimoine éducatif français permet de renouer avec ses fondements. Ainsi si la société française semble, aujourd'hui encore, très consensuelle face aux valeurs défendues et revendiquées par son école, l'étude historique montre que des luttes ont été menées pour maintenir un lien essentiel entre école et oralité, autant au niveau culturel que comme outil de pensée. Ce lien dialectique perdure et fait ainsi de la question de l'oralité un enjeu toujours actuel et non résolu au regard d'un système éducatif contemporain ébranlé dans ses fondements. En revenant aux sources des débats passés, l'institution peut enfin comprendre ce qui a fait sa culture scolaire et parvenir à un rééquilibrage entre oralité et éducation.

BIBLIOGRAPHIE

BUISSON, F. (1882).Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire, Tome 2. Paris: Hachette, consulté dans les archives du musée national de l'éducation

BRUNOT, F. (1905). La réforme de l'orthographe-Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique. Paris: Armand Colin, Consulté dans les archives du musée national de l'éducation

CHERVEL, A. (1998): La culture scolaire. Paris: Belin

DURKHEIM, E. (1938). L'évolution pédagogique en France, cours d'agrégation. Paris: PUF/ Quadrige

GALUPEAU, Y. (1992). La France à l'école. Découvertes Gallimard histoire, actuel conservateur du musée de l'éducation de Rouen

Grégoire L'abbé (1791), www.assemblee-nationale.fr/histoire/Abbe-Gregoire1791.asp allocution capturée sur site internet le 11/03/07

HELIAS, P.-J. (1975). Le cheval d'orgueil. Paris: Plon

JOUSSE, M. (1974). L'anthropologie du geste. Paris: Gallimard collection Voies ouvertes

KAHN, P et DENIS, D. (2003) L'école Républicaine et la question des savoirs-Enquête au cœur du Dictionnaire de pédagogie de F. Buisson. Paris: éditions du CNRS

LOMONT, A. (1923). La nouvelle organisation pédagogique des écoles primaires élémentaires. Paris: librairie Gedalge

Ministère de l'instruction Publique. (1938). Programmes et instructions de l'enseignement du premier degré. Paris: éditions Bourrelier , consulté dans les archives du musée national de l'éducation

PROST, A. (2003) Regards historiques sur l'éducation en France XIXe-XXe siècle. Paris: Belin

RENDU, A. (1890). Cours de pédagogie ou principes d'éducation publique à l'usage des élèves des écoles normales. Paris. Garnier frères libraires

VIAL, Jean. (1986) Histoire et actualité des méthodes pédagogiques. Paris: ESF

VINCENT, P. (1885). Histoire de la pédagogie. Paris: Fernand Nathan, consulté au musée de l'éducation

WAQUET, Françoise. (2003). Parler comme un livre, oralité et savoir du XVI au XXe siècle. Paris: Albin Michel, collection L'évolution de l'humanité